

## DISNEYLAND

# La direction reporte sa révolution du comité d'entreprise

**A**ussitôt annoncé, aussitôt reporté... Vendredi dernier, à l'occasion du deuxième round de négociations sur le nouveau modèle social de l'entreprise, la direction d'Eurodisney SCA a annoncé le gel de cette réforme. Décrié par certains syndicats qui y voyaient un « saucissonnage de l'entreprise », le projet du directeur des ressources humaines (DRH) revenait à découper l'actuel comité d'entreprise (CE) de Disneyland en cinq comités d'établissement distincts. Il n'est cependant pas abandonné officiellement et devrait revenir sur la table des négociations en mars 2011.

Réagissant rapidement à cette annonce, la CFDT s'est félicitée de ce report. « La direction a finalement compris que le délai était beaucoup trop court pour mener les négociations à leur terme avant les prochaines élections professionnelles fin novembre », commente la déléguée CFDT Djamila Ouaz. Une analyse partagée par David Charpentier, du syndicat minoritaire FO Disney. Pour ce dernier, « le DRH de Disneyland a brûlé sa dernière cartouche, en tentant sans succès le passage en force » sur son projet de refonte du CE. Et de constater, plutôt satisfait, que « c'est une nouvelle ma-

jeorité syndicale qui se penchera l'an prochain sur ce dossier ». Le petit syndicat, qui monte à Disneyland, a des raisons de se réjouir : fragilisée par des accusations de malversations financières, la majorité CGT-Si-pe-CGC actuellement à la tête du comité d'entreprise de Disneyland pourrait bien faire les frais du prochain scrutin professionnel à la fin de l'automne prochain.

### La justice procède à l'expertise des comptes

D'ici là, la justice risque également de se faire entendre : malgré un recours de l'avocate du CE, l'expertise judi-

ciaire des comptes du comité réclamée par la direction devrait bientôt être terminée. Selon Raymond Myon, un ancien employé du comité qui a témoigné auprès de la police, plus de 200 000 € auraient été détournés des comptes du CE d'Eurodisney. Depuis, une procédure pénale suit également son cours. Le syndicat FO - qui a porté plainte l'automne dernier pour malversations financières - indiquait récemment que « la doyenne des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Meaux s'est saisie du dossier en début d'année ».

AURELIEN PEROL